

Département de SEINE-ET-MARNE _o_o_o_ Canton de PONTAULT-COMBAULT _o_o_o_ Commune de ROISSY-EN-BRIE	DOMAINE Commande Publique Marché de service
---	--

EE/AT/CC

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 59/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales

OBJET : Contrat avec le prestataire « Ethic étapes CIS de Champagne » pour l'organisation d'un mini-séjour à Reims (Champagne) du 17 au 21 août 2026 pour les enfants d'élémentaires de 6/11 ans.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération n°15/2026 en date du 7 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les offres et propositions reçues,

CONSIDERANT la volonté de la Commune de proposer aux enfants d'élémentaires un mini-séjour sur le thème multi activités durant les vacances d'août 2026,

CONSIDÉRANT que la prestation proposée du prestataire « **Ethic étapes CIS de Champagne** » répond à cette volonté,

DE C I D E

Article 1 : de conclure le contrat avec le prestataire « Ethic étapes CIS de Champagne », 21 Chaussée Bocquaine 51000 REIMS, représenté par Lucie.

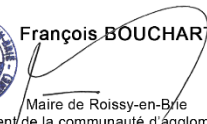
Article 2 : Le contrat a pour objet l'organisation d'un séjour à Reims en Champagne, comprenant l'hébergement B&B, la restauration et les activités : VTT, Visite de la cathédrale et chasse au trésor. Il est conclu pour un montant forfaitaire de 5 925,26 € (cinq mille neuf cent vingt-cinq Euros et vingt-six centimes) pour un groupe de 20 enfants et 3 animateurs.

Article 3 : La convention est conclue jusqu'au 31 août 2026.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 21 mai 2026
François BOUCHART,


François BOUCHART
Maire de Roissy-en-Brie
Président de la communauté d'agglomération,
Paris-Vallée de la Marne

Maire de Roissy-en-Brie
Président de la communauté
d'agglomération Paris- Vallée de la Marne